

**ARRETE MUNICIPAL N° 2024-22 PORTANT, A TITRE TEMPORAIRE,
CIRCULATION ALTERNEE – RUE DU 19 MARS 1962**

Le Maire de Varennes les Narcy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Considérant qu'en raison d'une opération sur une ligne aérienne haute tension 63Kv au support 89 une nacelle élévatrice de type « araignée » doit être installée rue du 19 mars 1962, effectuée par l'entreprise RTE 10 route de luyeres 10150 CRENEY PRES TROYES, il y a lieu de prendre les mesures pour garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux.

ARRETE

Article 1^{er} : Le mercredi 29 mai 2024 entre 13 h 30 et 17 h 00, la circulation sera alternée manuellement dans les deux sens rue du 19 mars 1962 en raison de l'installation d'une nacelle élévatrice de type « araignée » pour une opération sur une ligne aérienne haute tension 63 Kv au support 89. La vitesse sera limitée à 50 km/h.

Article 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise RTE.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Varennes les Narcy et aux extrémités du chantier.

Article 7 : Monsieur le Maire de la Commune de Varennes les Narcy est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Maire de la Charité-sur-Loire
- SDIS la Charité-sur-Loire

Fait à Varennes-les-Narcy, le 24 mai 2024

Le Maire,
Alain BAUGET